



# La sécurité au volant des salariés : comment agir dans ma structure?

Intervention Fondation de la Route.



Institut  
pour la promotion  
de la santé





# La Cress Bretagne

## Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne

Promotion, représentation et observation de l'économie sociale et solidaire en Bretagne

Soutien à la création et au développement des activités et structures de l'ESS

Lieu d'échanges, d'interconnaissance, de mise en réseau et de soutien des acteurs de l'ESS

[www.ess-bretagne.org](http://www.ess-bretagne.org)



Harmonie  
mutuelle

GRUPE vyv

# Harmonie Mutuelle

*Apprenez à mieux nous connaître*

AVANÇONS  
*collectif*

## Nos métiers cœur

**Harmonie Mutuelle propose aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises des solutions en matière de protection sociale :**

- ⟨⟩ garanties frais de santé (régime obligatoire et régime complémentaire)
- ⟨⟩ indemnités journalières
- ⟨⟩ rentes d'invalidité
- ⟨⟩ décès, rente éducation, rente de conjoint
- ⟨⟩ complément de retraite
- ⟨⟩ indemnités de fin de carrière
- ⟨⟩ épargne salariale
- ⟨⟩ prévention, QVT, Bien-être des salariés



## Nos valeurs

### Liberté



Société de personnes  
et non de capitaux

**VOTRE SANTÉ  
N'EST PAS UN  
COMMERCE**

### Solidarité



Égalité devant les  
risques et solidarité  
entre les adhérents

**L'ACCÈS À DES  
SOINS DE QUALITÉ  
POUR LE PLUS  
GRAND NOMBRE**

### Responsabilité



Solidité financière  
pour garantir nos  
engagements

**VOUS GARANTIR  
NOS AMBITIONS**

### Démocratie



Élection de  
représentants  
par les adhérents

**PARTICIPER A LA  
GESTION DE LA  
MUTUELLE**

### Proximité



Accueil de proximité  
et démocratie  
participative

**VOUS REPRÉSENTER  
LOCALEMENT  
POUR ÊTRE AU  
PLUS PRÈS DE VOS  
PRÉOCCUPATIONS**



Le 06 juillet 2021 : Harmonie Mutuelle devient Entreprise Mutualiste à Mission

## Notre raison d'être

Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs



# Le 06 juillet 2021 : Harmonie Mutuelle devient Entreprise Mutualiste à Mission

Intimement liés à notre raison d'être, **4 objectifs** ont été élaborés au moyen d'une grande démarche collective menée au 1er semestre 2021 et qui a vu émerger plus de 350 000 contributions :

## Construire

Collectivement des solutions d'assurance, de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et de la société

## Améliorer

Avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie, et soutenir les actions de préservation de leur santé et de l'environnement

## Favoriser

L'entraide, le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarité au cœur des territoires

## Faire vivre

L'engagement mutualiste et notre modèle d'entreprise à impacts positifs

## Notre partenariat

 Harmonie Mutuelle et la CRESS Bretagne s'engagent en tant que partenaires au service du développement de **l'économie sociale et solidaire** et du **territoire breton**, en particulierité en faveur de la **qualité de l'emploi** et de **l'amélioration des conditions de travail** dans les structures de l'économie sociale et solidaire.

 Ce projet vise à :

- Permettre le développement d'emplois durables de qualité dans l'ESS
- Améliorer les conditions de travail des salariés de l'ESS
- Sensibiliser et outiller les employeurs de l'ESS à la gestion des ressources humaines et à la santé au travail



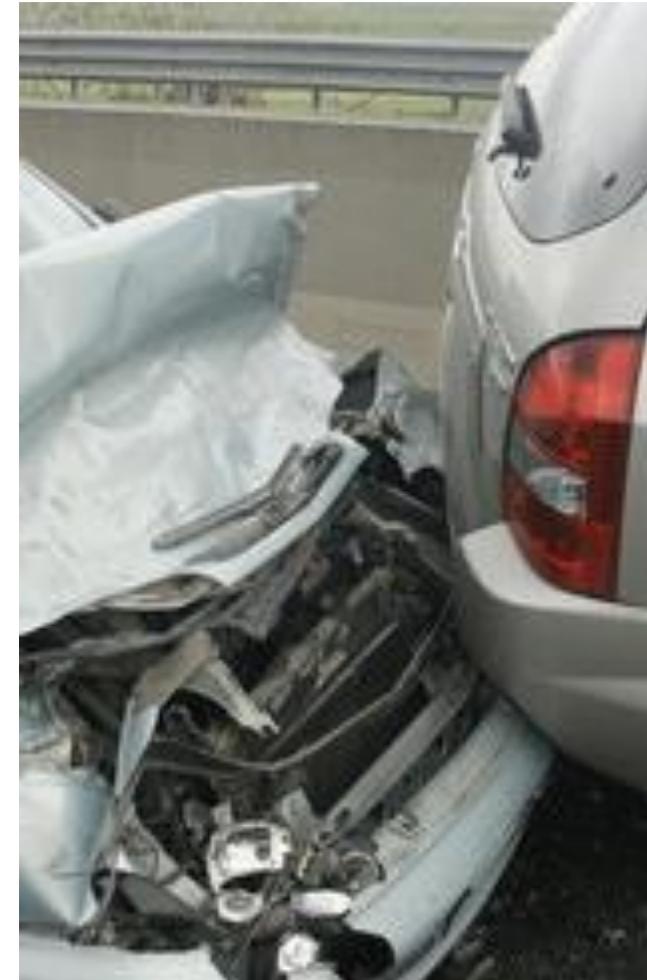
# La sécurité au volant des salariés : comment agir dans ma structure?

Intervention Fondation de la Route.



# » Sommaire 1/2

<b>01</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>12</b>
	- Repères sur les risques routiers professionnels dans l'ESS	13
<b>02</b>	<b>LE RISQUE ROUTIER</b>	<b>16</b>
	- Définition du risque routier	17
	- Conséquence pour l'organisme, le responsable et les collaborateurs	22
	- Le coût du risque routier	23
<b>03</b>	<b>LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ACCIDENT ROUTIER</b>	<b>27</b>
	- Le «système HVEO»	28
	- Mise en situation	29
	- Les facteurs de risque routier lors d'accident mortel	30
	- Le risque routier durant la journée	31
<b>04</b>	<b>PREVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL</b>	<b>32</b>
	- Prévenir les risques routiers	33
	- Evaluer les risques routiers propres à son organisme	36
	- La prévention à tous les niveaux	37



## Sommaire 2/2

<b>05</b>	<b>LES SOLUTIONS DE PREVENTION AU SEIN DE MON ORGANISME</b>	<b>38</b>
	- Solution de mise en place interne	39
	- D'autres Solutions	41
	- Ressources	42
<b>06</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>44</b>



# 1

## Introduction

### Repères sur les risques routiers professionnels dans l'ESS



# Repères chiffrés sur les accidents de trajet dans les associations bretonnes

source Carsat

Une fréquence des accidents de trajet (TJ) supérieure de +43 % à celle observée en moyenne dans le reste de l'économie privée

Une fréquence en progression

<> +6% entre 2014 et 2016

<> Stable dans le reste de l'économie privée

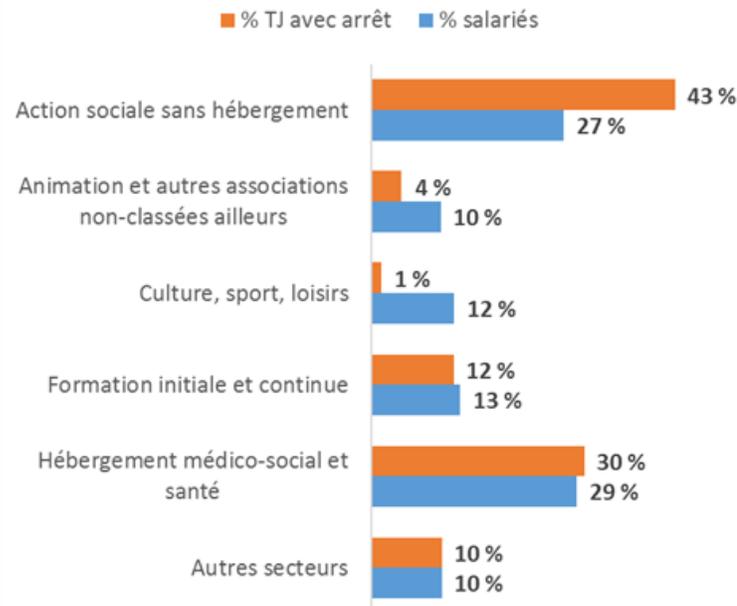
73% des accidents dans l'action sociale

Progression de la fréquence des accidents

<> dans l'action sociale sans hébergement (aide à domicile principalement)

<> dans l'animation

Répartition sectorielle des accidents de trajets en 2016



Evolution sectorielle des accidents de trajets entre 2014 et 2016





## Situations à risques dans les secteurs ESS

### Multi-activités des salarié.e.s (cumul de plusieurs postes dans plusieurs associations)

- <> Sport
- <> Groupements d'employeurs
- <> Spectacle vivant
- <> Animation

### Activités de transport de personnes

- <> Services de transports pour personnes dépendantes, handicapées...

### Activités de transports de marchandises ou matériaux

- <> Coopératives agricoles et agro-alimentaires
- <> Collecte et gestion des déchets

### Déplacements fréquents inhérents à l'activité

- <> Aide à domicile
- <> Services de soins infirmiers à domicile
- <> Accompagnement social à domicile (ex protection de l'enfance)
- <> Activités de nettoyage de bâtiments, d'entretien d'espace verts dans le périmètre de l'IAE ou du travail adapté/protégé
- <> Spectacle vivant

# Autres facteurs impactant les risques routiers professionnels

**Localisation de l'activité : rural / urbain**

**Taille des organisations**

<> Présence ou non de flotte de véhicules

<> Professionnalisation de la fonction RH et gestion des risques

**Evolution des activités vers la prise en charge à domicile**

<> Personnes âgées

<> Personnes handicapées

<> Activités de livraisons à domicile (repas)

# 2

## LE RISQUE ROUTIER



## Définition du risque routier

On doit identifier dans le risque routier les deux types de temps de déplacement :

- le « **risque de MISSION** », pour les **collaborateurs** qui se déplacent dans le cadre de leur **activité professionnelle**. Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail. C'est un **accident du travail** (article L. 411-1 du Code de la Sécurité sociale).

- le « **risque de TRAJET** », pour les **collaborateurs** qui se déplacent de leur **lieu de travail à leur domicile ou leur lieu de restauration**. Un accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel. La loi l'assimile à un **accident du travail** (article L. 411-2 du Code de la Sécurité sociale).



## Définition du risque routier

On doit identifier dans le risque routier les deux types de temps de déplacement :

- le « **risque de MISSION** », Dans un accident de mission, la **responsabilité pénale** du collaborateur peut être engagée en cas **d'infraction au Code de la route** ou **d'accident corporel** qu'il aurait occasionné. Mais la **responsabilité pénale et civile** de **l'employeur** peut aussi être engagée s'il est établi un **manque de prévention** de sa part à **l'origine** d'un accident de la route.

- le « **risque de TRAJET** », la loi l'assimile à un accident du travail, mais du fait de la nature non professionnelle du déplacement, la **prévention du risque trajet** ne dépend pas d'une **obligation légale**. La mise en œuvre d'un plan de prévention doit être le résultat **d'une volonté partagée** entre l'employeur et son collaborateur.



**Les accidents de la circulation  
sont la première cause de  
mortalité liée au travail.**

**Près de 1 décès sur 2 a lieu sur la route**

**Dont 3 décès sur 4 sur le trajet domicile -travail**



## Définition du risque routier

Dans **38 %** des accidents, un des usagers au moins effectue un trajet lié au **travail**. Cela représente **21 673 accidents**.

Les accidents de la circulation sont la première cause de mortalité liée au travail.

En 2019,

**406 personnes** sont **décédées** sur les routes lors d'un **déplacement** lié au **travail** :

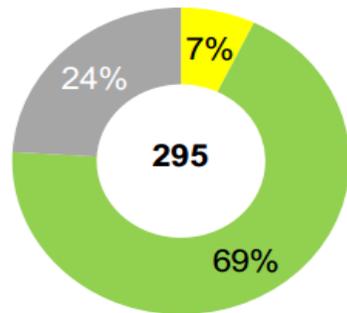
**111 personnes**, soit **4 %** de la mortalité routière, lors d'un trajet réalisé dans l'exercice d'une **mission professionnelle**.

**295 personnes**, soit **11,5 %** de la mortalité routière, lors d'un **trajet domicile-travail**.

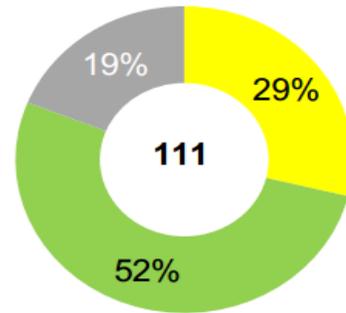
# Définition du risque routier

Répartition des décès lors d'un trajet lié au travail et pour les autres motifs de trajet, selon le milieu

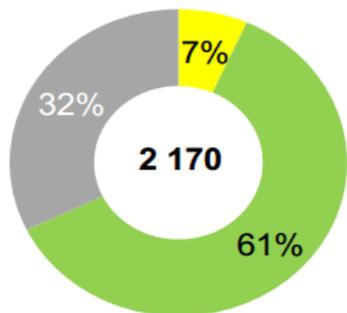
Tués domicile-travail



Tués trajet professionnel



Tués autres trajets connus



- Autoroute
- Route hors agglomération
- Agglomération



52 % des personnes tuées lors d'un trajet domicile-travail (153 décès) le sont en véhicule de tourisme ou utilitaire.

21% des tués en domicile-travail ont entre 15 et 24 ans.

Les hommes forment 95% des tués en trajet professionnel et 79% des tués en trajet domicile-travail



## Conséquence pour l'organisme, le responsable et les collaborateurs

**Responsabilité Employeur / Salarié.**

**L'employeur**

**Il est soumis à une obligation de sécurité de résultat dans le cadre des déplacements «mission».**

**À ce titre, il doit :**

- évaluer le risque routier,
- mettre en place des mesures de prévention adaptées.

**Le salarié**

**Il est soumis :**

- au respect du Code de la route et engage sa responsabilité pénale en tant que conducteur du véhicule,
- aux règles fixées par l'entreprise.



# Le coût du risque routier

Coût pour l'organisme

L'image de mon organisme.



## Le coût du risque routier





## Le coût du risque routier

### Coût pour l'organisme

L'image de mon organisme.

Le coût financier.

### Les coûts directs

Le coût pour les entreprises, en **2015**, a été de **725 millions d'euros** et de **plus de 6 millions d'arrêt de travail** (CNAMTS, Livre Blanc, 2012).

Le coût direct d'un accident routier professionnel est en moyenne de **4000 Euros** et **77 jours d'arrêt** et l'**accident routier mortel** a représenté un coût entre **350 000€** et **560 000€** (en fonction du secteur d'activité).



## Le coût du risque routier

### Les coûts indirects

Les coûts indirects d'un accident peuvent **symboliquement être représentés par :**  
**COÛT DIRECTS x 3**

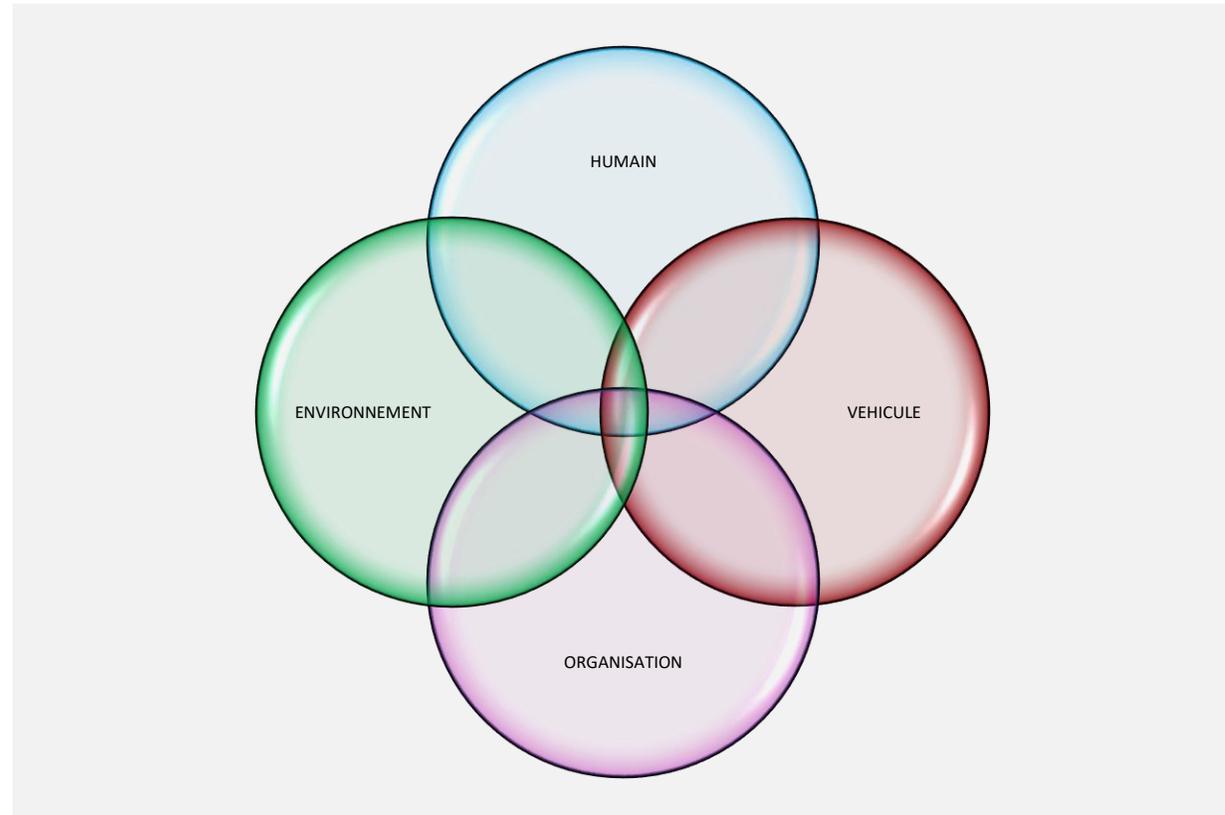
**Il faut remplacer la personne en arrêt, prendre en compte le temps à gérer administrativement l'accident, la surcharge de travail.**

# 3

## LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ACCIDENT ROUTIER

# » Le «système HVEO»

Le principe du système « HVEO » (Humain – Véhicule – Environnement – Organisation) est l'analyse du moment de rupture et des facteurs ayant amenés cette situation.



## Mise en situation

Vitesse

Alcool

Inattention

Stupéfiant

Somnolence

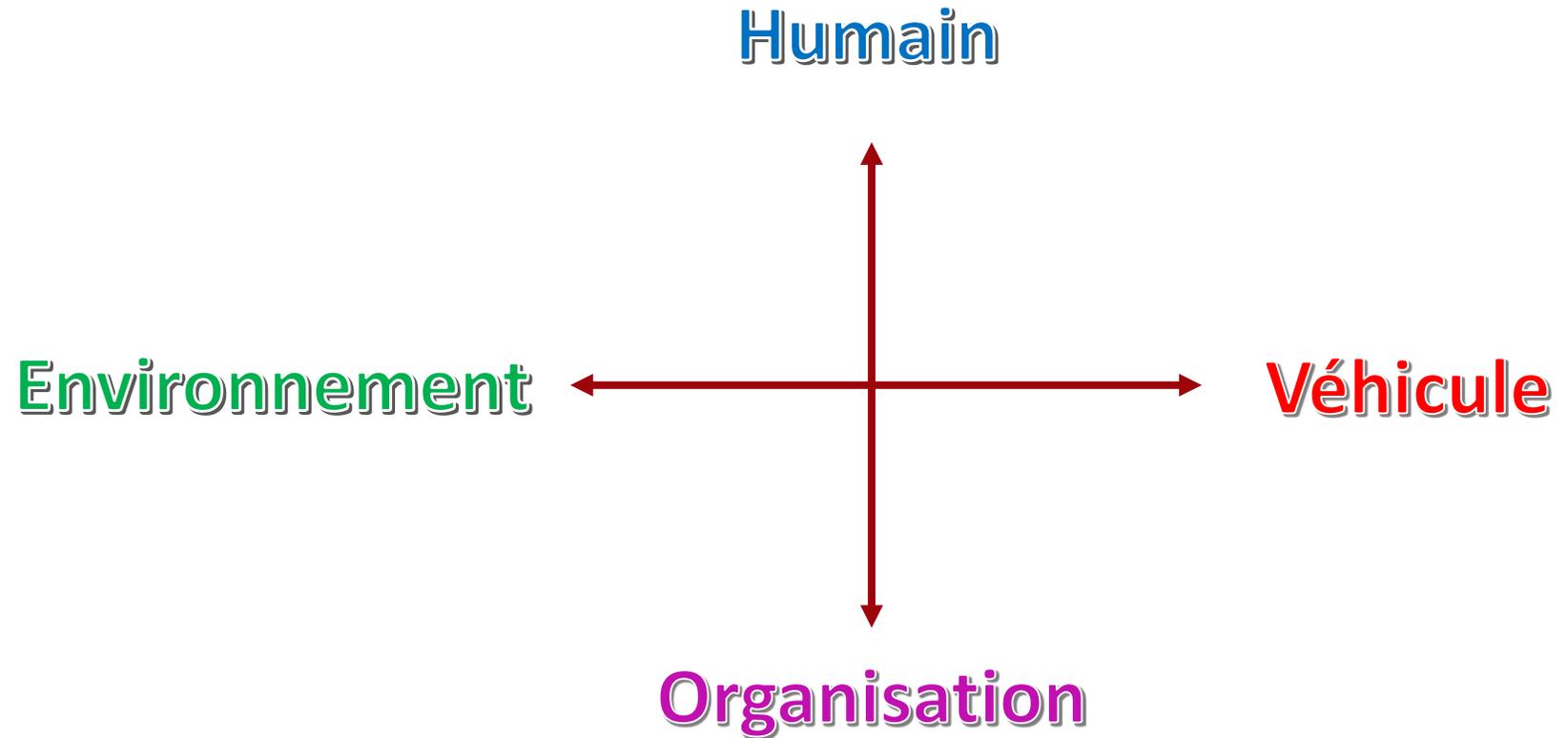
Pluie, grêle,  
neige

Eclatement  
d'un pneu

Apparition  
d'un animal

Feuille de  
route

Surcharge





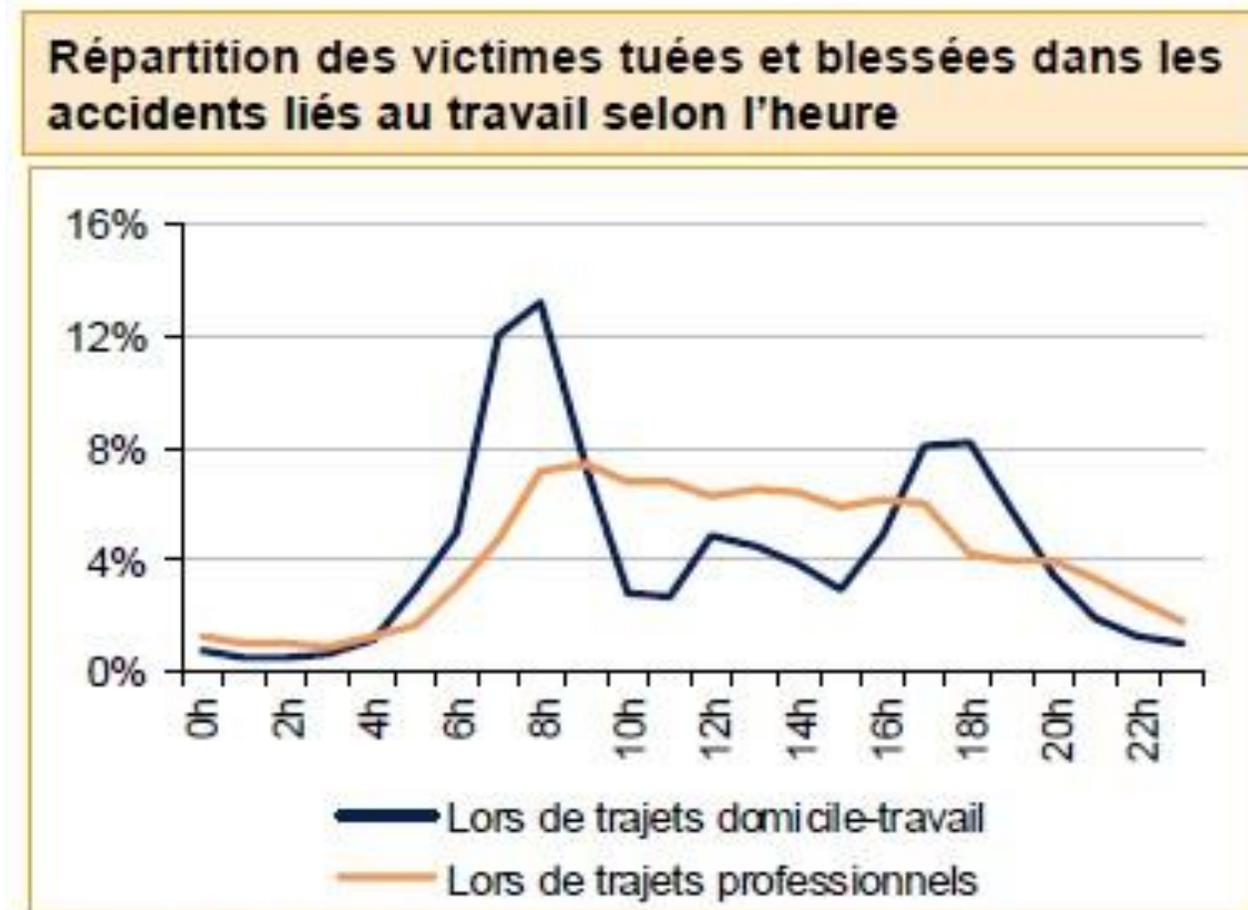
## Les facteurs de risque routier lors d'accident mortel

Causes principales (multi-causes) des accidents mortels selon l'étude des Auteurs Présumés d'Accidents Mortels 2019

Causes identifiées dans un accident mortel	France métropolitaine
Vitesse	30%
Alcool	18%
Inattention	10%
Priorité	10%
Stupéfiant	8%
Malaise	7%
Dépassement dangereux	5%
Somnolence / Fatigue	3%
Changement de file	3%
Contresens	3%
Téléphone	1%
Non respect des distances de sécurité	1%
Obstacle	0%
Facteurs liés au véhicule	0%
Autre cause	11%
Cause indéterminée	13%
<b>Total</b>	<b>122%</b>



## Le risque routier durant la journée



La sécurité routière en France - bilan 2019 - ONISR

# 4

## PREVENIR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



## Prévenir les risques routiers

Prendre conscience qu'il y a des risques.

Amener des solutions :

- Elaborer un DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), dont le risque routier, et prévoir un plan d'action de prévention qui en découle. Double objectif : protéger le dirigeant et responsabiliser le conducteur.
- Consulter le permis de conduire original du salarié, afin de vérifier sa validité.
- Elaborer une charte du conducteur (ou livret d'instruction) remis au salarié et signé par celui-ci.



## Prévenir les risques routiers

- Prévoir, dans le règlement intérieur, de fixer les règles en matière de non consommation d'alcool, de produits stupéfiants, et les règles de non utilisation du téléphone portable lors de la conduite ...
- Organiser des séances de sensibilisation à la sécurité routière, et des formations au risque routier.
- Prévoir des équipements de sécurité dans les véhicules (air bag, ABS, EPS ...).
- S'assurer d'un entretien rigoureux du parc automobile.



## Prévenir les risques routiers

On peut aussi :

- Désigner un référent du parc automobile.
- Associer régulièrement l'ensemble des collaborateurs à des réflexions sur les éléments pouvant poser problème et améliorer la sécurité lors des déplacements routiers.
  - Par des questionnaires
  - Des temps d'échanges : brainstorming, pensée inversée

# Evaluer les risques routiers propres à son organisme

## Préparation de l'évaluation

Se mettre dans des conditions favorable pour diagnostiquer au mieux les risques routiers au sein de son organisation

### Identification des risques

Etablir un état des lieux des déplacements routiers et faire le point sur la sinistralité pour mesurer le risque routier.

Analyser, pour chaque collaborateur qui doit se déplacer, le fonctionnement réel en terme d'organisation et de gestion des déplacements, des compétences, du parc et de la gestion de la communication.

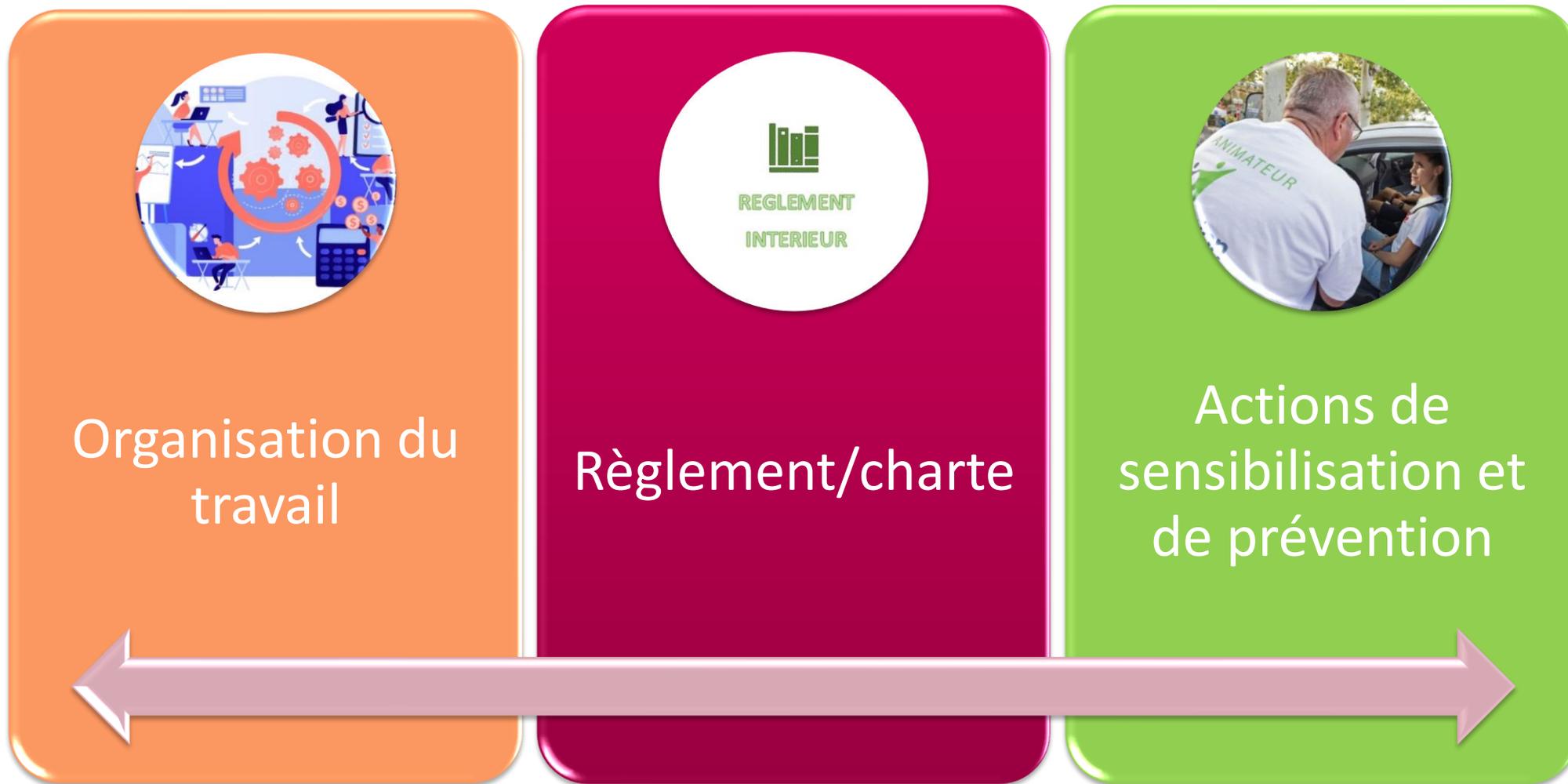
### Classement des facteurs de risque routier

Avec l'identification des risques et son analyse, effectuer le classement des facteurs avec leur probabilité d'apparition. Le classement permettra de définir les priorités des actions à mener.

### Etablissement d'un plan d'actions

Etablir un plan d'actions ciblé. Penser à l'inscrire dans la durée pour obtenir un changement des pratiques et des comportements

# ➤ La prévention à tous les niveaux



# 5

## LES SOLUTIONS DE PREVENTION AU SEIN DE MON ORGANISME



## Solution de mise en place interne

- Intégrer les éléments de sécurité routière dans le règlement intérieur de l'organisme.
- Co-construire une « Charte du conducteur » avec l'ensemble des salariés et collaborateurs.
- Inscrire la qualité du conducteur vis-à-vis de ses partenaires.
- S'inscrire dans les démarches d'action de la sécurité routière, lors des « semaines de la sécurité routière au travail ».



## Solution de mise en place interne

Le ministère de l'intérieur lance l'appel en octobre 2016.  
L'engagement des entreprises, un manifeste en 7 points :

1. Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
2. Nous prescrivons la sobriété sur la route
3. Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité
4. Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées
5. Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
6. Nous favorisons la formation à la sécurité routière de nos salariés
7. Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>



## D'autres Solutions

Après avoir inscrit dans son DUERP, le risque routier, prendre contact avec des organismes spécifiques de prévention des risques routiers.

- ❖ La « sécurité routière » a un réseau départemental d'intervenants de sécurité routière
- ❖ Les centres de formation des Enseignants de la conduite et de la sécurité routière (les stagiaires ayant des actions de sensibilisation à mettre en place dans le cadre de leur cursus)
- ❖ Les auto-écoles de proximité peuvent aussi intervenir pour mettre en place des actions avec la possibilité de faire des audits de conduite.
- ❖ Des organismes de prévention des risques routiers.



## Pour aller plus loin et vous accompagner

Les ressources : informations et guides, outils de sensibilisation « prêts à l'emploi » (affiches, emailings, quizz...)...

- Les ressources de l'INRS – (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)
- Site de la sécurité routière – Les « employeurs engagés »
- Harmonie Mutuelle
- Fondation de la route
- Données sur la santé au travail dans les associations bretonnes
- Les chiffres clés du risque routier professionnel en Bretagne



## Pour aller plus loin et vous accompagner

Se faire accompagner dans la mise en place et le suivi des démarches de prévention :

- Direction des Risques professionnels de la CARSAT (pour le régime général) : accompagnement gratuit, documentation, formation
- Assurance maladie – risques professionnels
- Services de santé au travail inter-entreprises
- Harmonie mutuelle

Mais aussi :

- Les mutuelles d'entreprises
- Les syndicats employeurs et organisations professionnelles
- Les OPCO (financement des formations)
- L'inspection du travail (conseil et informations juridiques)
- Clubs Sécurité Routière en Entreprise

# 6 CONCLUSION



# QUESTIONS ET ECHANGES

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



## Nous contacter



Christelle Launay – Harmonie Mutuelle - [christelle.launay@harmonie-mutuelle.fr](mailto:christelle.launay@harmonie-mutuelle.fr)

David Ison – Cress Bretagne [dison@cress-bretagne.org](mailto:dison@cress-bretagne.org)

Anne Poterel Maisonneuve – Cress Bretagne [apoterel-maisonneuve@cress-bretagne.org](mailto:apoterel-maisonneuve@cress-bretagne.org)

Merci de votre  
participation !

